



Séance à huis clos : 12 février 2021

Membres présents : M. HEISBOURG Joseph, bourgmestre,  
M. DICKEN Nicolas, M. MANGEN Luc, échevins ;  
Mme RASSEL Romaine, secrétaire f.f.

Objet: Règlement de circulation à caractère temporaire sur la RN 13 à Filsdorf

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Vu l'attribution d'un arrêt supplémentaire de la ligne d'autobus 180 direction Remich – Mondorf-les-Bains sur le côté droit de la RN 13 à la hauteur des maisons No. 10 /12 actuellement en chantier face à l'arrêt existant pour la ligne 180 direction Mondorf-les-Bains – Remich ;

Considérant que l'Administration communale de Dalheim envisage d'emménager à terme un arrêt en bonne et due forme ;

Considérant qu'une demande a été adressée au Ministère de la Mobilité visant à attribuer au même endroit un arrêt supplémentaire pour la ligne d'autobus 192 direction Bous-Luxembourg-Rocade ;

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques telle qu'elle a été modifiée par la suite et notamment par la loi du 06 juillet 2004.

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié par la suite.

Vu la loi du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale.

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

**ARRÊTE u n a n i m e m e n t**

**Art.1°:** À partir du lundi 15 février 2021, et jusqu'à l'obtention de la permission de voirie définitif sollicitée auprès de l'Administration des Ponts et Chaussées, service régional de Remich, est installé l'arrêt de bus devant les maisons 10/12 de la RN 13 actuellement en chantier à Filsdorf (signalisation routière E19 « arrêt autobus »).

**Art.2°:** Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

En séance à Dalheim, date qu'en tête.  
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Dalheim, le 12 février 2021

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire ff,

